



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/446  
15 avril 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

LETTRE DATÉE DU 15 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA  
BELGIQUE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

En vue des délibérations du Conseil de sécurité sur la situation au Rwanda, j'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, une lettre, en date du 15 avril 1994, que vous adresse M. Willy Claes, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Représentant permanent de la Belgique  
auprès des Nations Unies

(Signé) Paul NOTERDAEME

ANNEXE

Lettre datée du 15 avril 1994, adressée au Président du Conseil  
de sécurité par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires  
étrangères de la Belgique

Dans sa lettre du 13 avril dernier (S/1994/430), le Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies vous a exposé les éléments factuels et politiques qui ont conduit le Gouvernement belge à recommander au Conseil de sécurité le retrait des troupes de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) dont la mission est devenue sans objet. Cette recommandation est basée sur une connaissance intime des conditions politiques et militaires sur le terrain. Aussi vous serais-je reconnaissant si le Conseil pouvait prendre en considération la nature objective des éléments qui ont amené le Gouvernement belge à formuler sa recommandation.

Toutes les informations dont nous disposons renforcent notre appréhension que l'ensemble de la MINUAR risque d'être exposé à des risques très graves et de rester impuissant devant une situation qui se détériore de plus en plus. C'est pourquoi mon gouvernement recommande à nouveau la suspension de la mission de la MINUAR.

Il nous paraît vain d'espérer qu'il s'établira dans les jours qui viennent un cessez-le-feu durable. L'ampleur des massacres auxquels d'ailleurs la MINUAR a dû assister, impuissante, ainsi que le déséquilibre militaire actuel nous laissent persuadés que les hostilités se poursuivront, ceci d'autant plus qu'une des parties semble décidée à s'emparer de points stratégiques comme l'aéroport, où la MINUAR se regroupe actuellement. Dans ces conditions, la proposition d'attendre cinq jours avant de choisir une des trois options en question augmenterait, à notre avis, les risques d'une façon inacceptable.

Je prends note de ce que chacune des trois options proposées au Conseil implique le départ du contingent belge. En effet, comme nous avons pu vous l'exposer, je vous confirme la décision du Gouvernement belge que le bataillon belge de la MINUAR sera retiré en tout état de cause et sans délai. Au-delà des raisons que je viens d'évoquer, les ressortissants belges ont fait et font, comme vous le savez, l'objet de menaces particulières qui ont coûté la vie à plusieurs d'entre eux, dont 10 de nos soldats, ce qui rend le maintien de la présence belge impossible.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que j'ai adressée au Secrétaire général.

(Signé) Willy CLAES

PIÈCE JOINTE

Lettre datée du 15 avril 1994, adressée au Secrétaire général  
par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères  
de la Belgique

À la réunion informelle du Conseil de sécurité du 14 avril 1994, votre représentant a présenté trois options afin d'adapter le déploiement des troupes de la MINUAR à l'évolution dramatique de la situation au Rwanda et à la rupture du processus de paix dans ce pays. J'ai pu vous exposer directement et à plusieurs occasions les éléments factuels et politiques qui ont conduit le Gouvernement belge à recommander au Conseil de sécurité le retrait des troupes de la MINUAR dont la mission est devenue sans objet. Cette recommandation est basée sur une connaissance intime des conditions politiques et militaires sur le terrain. Aussi vous serais-je reconnaissant de bien vouloir insister auprès du Conseil sur la nature objective des éléments qui ont amené le Gouvernement belge à formuler sa recommandation.

Toutes les informations dont nous disposons renforcent notre appréhension que l'ensemble de la MINUAR risque d'être exposé à des risques très graves et de rester impuissant devant une situation qui se détériore de plus en plus. C'est pourquoi mon gouvernement recommande à nouveau la suspension de la mission de la MINUAR.

Il nous paraît vain d'espérer qu'il s'établira dans les jours qui viennent un cessez-le-feu durable. L'ampleur des massacres auxquels d'ailleurs la MINUAR a dû assister, impuissante, ainsi que le déséquilibre militaire actuel nous laissent persuadés que les hostilités se poursuivront, ceci d'autant plus qu'une des parties semble décidée à s'emparer de points stratégiques comme l'aéroport, où la MINUAR se regroupe actuellement. Dans ces conditions, la proposition d'attendre cinq jours avant de choisir une des trois options en question augmenterait, à notre avis, les risques d'une façon inacceptable.

Je prends note de ce que chacune des trois options proposées au Conseil implique le départ du contingent belge. En effet, comme nous avons pu l'exposer au Président du Conseil de sécurité le 13 avril 1994, je vous confirme la décision du Gouvernement belge que le bataillon belge de la MINUAR sera retiré en tout état de cause et sans délai. Au-delà des raisons que je viens d'évoquer, les ressortissants belges ont fait et font, comme vous le savez, l'objet de menaces particulières qui ont coûté la vie à plusieurs d'entre eux, dont 10 de nos soldats, ce qui rend le maintien de la présence belge impossible.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner instruction au Secrétariat et au commandant de la MINUAR :

- a) De libérer immédiatement le contingent belge;

b) D'engager immédiatement les discussions portant sur les équipements que nous fournirions à un détachement de la MINUAR si le Conseil de sécurité décidait d'en maintenir un. Il va de soi que tout sera mis en oeuvre pour que les décisions qui précèdent soient exécutées en étroite coordination avec le commandement de la MINUAR.

J'adresse copie de la présente au Président du Conseil de sécurité, à ses membres ainsi qu'aux pays contributeurs de troupes.

(Signé) Willy CLAES

-----